



COMMUNE DE MAILLY-LE-CAMP

DEPARTEMENT DE L'AUBE

Pièce n°4.1. - Plan de zonage
Territoire _ 1/2500

**Plan
Local
d'Urbanisme**

Arrêté par délibération en date du

Approuvé par délibération en date du

Le Maire,

LEGENDE

- | | |
|----------------------------|--|
| Cadastrale | Éléments à préserver |
| Parcelles | Boitements ou titre des Espaces Boités Closés |
| zonage | Informations diverses |
| Limites de zones | Secteurs soumis à OAP |
| Emplacement réservé | Périmètre Inconstructible lié aux ICPE |
| Zones humides | Risque ramonée d'eau
Secteurs connus actuellement - Autres secteurs possibles sur le forage.
Sour-soils interdits. |

Liste des emplacements réservés

M	Désignation	Superficie, m²	Département
SR1	Citéaux d'eau usée	2 811	Commune

Définition des zones

- Ua : zone urbaine à vocation principale d'habitat
- Uaj : secteur de fond de jardins
- Um : zone urbaine liée au camp militaire
- Uy : zone urbaine à vocation principale d'activité
- AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat, composée de deux secteurs
- AUa : Secteur à urbaniser dans un premier temps
- AUb : Secteur urbanisable lorsque le secteur AUa sera aménagé dans son ensemble
- A : zone agricole
- Ai : secteur agricole Inconstructible
- N : zone naturelle

Taxe aménagement à 2%